



National Defence

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving - PWGSC - Réception des soumissions - TPSGC
11 Laurier St. - 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 - Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Brush Chipper, Trailer Mounted		Amendment No. - N° modif. 002
Solicitation No. N° de l'invitation W8476-206129/A	Date of Amendment Date de modification 7 August – aout 2019	
Address enquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : JP Cunningham Telephone No. - N° de telephone 819-939-6415 E-Mail Address - Courriel John.cunningham@forces.gc.ca		
Destination See herein - Voir aux présentes		

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required Livraison exigée See herein - Voir aux présentes	Delivery offered Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print): La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Name - Nom	Title - Titre
Signature	Date

Solicitation Closes - L'invitation prend fin
At - à : 2:00 PM - 14:00
On - le : 12 August – aout 2019 Time Zone - Fuseau Horaire : Eastern Daylight Time (EDT) Heure avancée de l'Est (HAE)

LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À :

1. Donner des précisions et à répondre aux questions des fournisseurs éventuels;

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1	En ce qui concerne la sollicitation mentionnée ci-dessus, nous demandons de bien vouloir modifier la distance requise entre le lieu de livraison et le revendeur agréé à 150 km (240 km) au lieu de 150 km, conformément à la section 3.5. Section IV: Informations complémentaires (c)
Réponse 1	<p>La seule référence à 150 km est contenue dans un document intitulé Exigences de la demande de contrat établi par le responsable technique pour aider l'autorité contractante à élaborer et publier les documents de sollicitation et n'utilise pas le mot «DOIT» comme critère, c'est-à-dire Le prestataire de service «après-vente» DOIT être situé à moins de 150 km du lieu de destination. Par conséquent, les soumissionnaires seront autorisés à indiquer dans leurs soumissions la distance réelle entre leur fournisseur de service «après-vente» et l'emplacement de destination de l'équipement. Lorsque les offres sont évaluées, cette distance ne sera pas prise en compte dans la détermination du contrat ou non.</p> <p>En outre, les soumissionnaires doivent noter ce qui suit:</p> <p>«Si l'action visant à effectuer des réparations sous garantie ne peut être entreprise dans un délai de deux jours ouvrables et terminée dans un délai raisonnable, ou si l'entrepreneur n'a pas d'installations de réparation à proximité immédiate (dans un rayon de 150 kilomètres) des destinations de livraison spécifiées, le Canada se réserve le droit de: faire les réparations et être remboursé par l'entrepreneur au taux de 103,91 \$ l'heure et au coût des pièces remplacées. »</p> <p>Cette clause sera ajoutée au (x) contrat (s) attribué (s) lorsque le prestataire de service «après-vente» se situe au-delà de la distance recommandée de 150 km.</p>

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.